

O.G.E.C JEANNE D'ARC

Association

43 rue Jean Mermoz
13008 MARSEILLE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 août 2023

O.G.E.C JEANNE D'ARC

Association

43 rue Jean Mermoz
13008 MARSEILLE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 août 2023

A l'assemblée générale de l'association O.G.E.C JEANNE D'ARC,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association O.G.E.C JEANNE D'ARC, relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

3. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

5. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

ls

6. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de notre audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 1^{er} février 2024

Le Commissaire aux Comptes

ORIGA GROUP



Eva COLIN-SITRI

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/08/2023 12			Exercice N-1 31/08/2022 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Donations temporaires d'usufruit							
	Concessions, brevets, licences, marques...	2 638	2 638					
	Autres immobilisations incorporelles							
	Immobilisations incorporelles en cours							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions	2 271 255	1 596 675	674 580	777 927	103 347	13.28	
	Installations techniques Matériel et outillage	569 105	377 417	191 688	208 932	17 244	8.25	
	Autres immobilisations corporelles	35 709	30 848	4 862	6 125	1 264	20.63	
	Immobilisations corporelles en cours	1 110		1 110		1 110		
Avances et acomptes								
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>								
Immobilisations financières								
Participations et Créances rattachées	16 192		16 192	16 192				
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres								
Total I	2 896 009	2 007 578	888 431	1 009 177	120 745	11.96		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances							
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	3 358	819	2 539	10 373	7 833	75.52	
	Créances reçues par legs ou donations	14 897		14 897	19 575	4 678	23.90	
	Autres							
	Valeurs mobilières de placement	1 255 382	6 019	1 249 362	945 740	303 622	32.10	
	Instruments de trésorerie							
	Disponibilités	462 141		462 141	760 244	298 102	39.21	
	Charges constatées d'avance	31 455		31 455	31 080	374	1.20	
Total II	1 767 232	6 838	1 760 394	1 767 012	6 618	0.37		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)							
	Primes de remboursement des emprunts (IV)							
	Ecarts de conversion actif (V)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	4 663 241	2 014 416	2 648 825	2 776 188	127 363	4.59		



BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/08/2023	12 31/08/2022	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires	329 092	329 092		
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité	1 128 616	1 128 616			
Autres	461 467	461 467			
Report à nouveau	165 716	174 950	9 234	5.28	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	38 791	9 234	29 558	320.11	
Situation nette (sous total)	2 046 099	2 084 891	38 791	1.86	
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	18 216	20 923	2 707	12.94	
Provisions réglementées					
Total I	2 064 315	2 105 813	41 498	1.97	
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
Total II					
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	49 788	73 168	23 380	31.95
	Total III	49 788	73 168	23 380	31.95
DETTES	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	413 190	489 590	76 400	15.60
	Emprunts et dettes financières diverses	450	450		
	Avances et acomptes reçus				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	35 636	47 484	11 848	24.95
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	77 156	54 412	22 744	41.80
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	8 290	5 149	3 141	61.00
	Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance		123	123	100.00	
Total IV	534 722	597 207	62 485	10.46	
Ecarts de conversion passif (V)					
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 648 825	2 776 188	127 363	4.59	



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/08/2023 12	31/08/2022 12	Euros	%
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services	982 888	901 169	81 718	9.07
Ventes de biens	10 259	10 025	235	2.34
dont ventes de dons en nature	1 571	8 475	6 904	81.46
Ventes de prestations de service	972 628	891 145	81 484	9.14
dont parrainages				
Production stockée				
Production immobilisée				
Produits de tiers financeurs	478 956	527 568	48 612	9.21
Concours publics et subventions d'exploitation	478 956	527 568	48 612	9.21
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	30 673	2 274	28 399	NS
Utilisations des fonds dédiés		5 280	5 280	100.00
Autres produits	7 336	8 750	1 414	16.16
Total I	1 501 424	1 453 517	47 906	3.30
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	12 919	20 136	7 216	35.84
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	731 019	647 004	84 016	12.99
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	42 472	38 126	4 346	11.40
Salaires et traitements	450 566	426 859	23 707	5.55
Charges sociales	160 387	145 896	14 491	9.93
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	150 458	146 956	3 502	2.38
Dotations aux provisions	819	34 242	33 423	97.61
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	1 068	61	1 008	NS
Total II	1 549 707	1 459 278	90 429	6.20
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	48 284	5 761	42 523	738.14



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/08/2023	12	31/08/2022	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					1 424	17.29
Autres intérêts et produits assimilés	9 664		8 239		2 097	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	2 097					
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III	11 761		8 239		3 522	42.74
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				8 117	8 117	100.00
Intérêts et charges assimilées	4 935		5 418		482	8.90
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV	4 935		13 534		8 599	63.53
2. Résultat financier (III-IV)	6 825		5 295		12 120	228.90
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	41 458		11 056		30 403	274.99
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion		634			634	
Sur opérations en capital		2 862		2 707	155	5.73
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V		3 496		2 707	789	29.17
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion		229		126	103	81.26
Sur opérations en capital				158	158	100.00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI		229		284	55	19.45
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		3 267		2 422	845	34.88
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)		600		600		
Total des produits (I+III+V)	1 516 680		1 464 463		52 217	3.57
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 555 472		1 473 697		81 775	5.55
5. EXCEDENT OU DEFICIT	38 791		9 234		29 558	320.11



COMPTE DE RESULTAT - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/08/2023	12	31/08/2022	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat						
TOTAL						
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature						
Personnel bénévole						
TOTAL						



ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 648 825.23 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le produit d'exploitations est de 1 501 424 Euros et dégagant un déficit de 38 791.49- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/09/2022 au 31/08/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

SALARIES LES MIEUX REMUNERES

Conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 Mai 2006, il est ici indiqué que le montant des sommes versées aux dirigeants ou cadres les mieux rémunérés pour l'exercice clos au 31 Août 2023, s'élève à 199 093.90 Euros, étant précisé qu'aucun des cadres de l'Ogec n'a de pouvoir d'engagement.

Il convient de préciser qu'aucune somme n'a été versée aux membres du conseil d'administration à quelque titre que ce soit.

CONTRAT DE CAPITALISATION

Un contrat de capitalisation a été souscrit le 16 Décembre 2014 pour un montant de 600 000 Euros inscrit au bilan sur la ligne "Valeurs Mobilières de Placement". Ce contrat a fait l'objet d'un avenant le 25 Juillet 2023, venant augmenté le capital à 900 000 Euros. Les produits capitalisés seront constatés à l'échéance du contrat. La plus-value latente au 31/08/2023 s'élève à 79 983.68 Euros.

CHANGEMENT DE DIRECTION

Au 31 Août 2023, Mr LABIT est parti à la retraite et c'est désormais Mr MARTELLI qui le remplace dans ses fonctions de directeur.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Il n'y a pas eu d'événements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice qui serait venu altérer ou modifier les évaluations et présentations retenues.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -



ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables préconisées par la FNOGEC dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices et en présupposant la continuité de l'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement de l'ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général et des autres règlements ANC applicables à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

L'OGEC Jeanne d'Arc est une association d'éducation populaire qui est régie par la loi du 1er Juillet 1901.

L'association a pour objet, dans le respect du droit français d'une part, des accords conclus au sein de l'Enseignement Catholique d'autre part, d'assumer juridiquement la gestion d'établissements d'enseignements fondés par l'autorité canonique compétente.

L'association pourra se livrer à toute activité se rapportant directement ou indirectement, à l'éducation, l'enseignement, la formation et la culture sous toutes leurs formes.

A cette fin, elle pourra réaliser toutes les activités parascolaires telles que l'accueil, l'hébergement, la restauration, la mise à disposition de locaux, et d'une manière générale se livrer à toute activité de quelque nature que ce soit, en lien avec son objet principal.

Elle pourra, passer convention avec l'Etat, les collectivités territoriales ainsi qu'avec tout organisme concourant même partiellement à son objet. Elle pourra acquérir tous les biens nécessaires à la réalisation de son objet ou en avoir la jouissance.

Les subventions d'équipement allouées par les collectivités territoriales en vue de l'acquisition d'immobilisations ont été rapportées au compte de résultat selon le taux en vigueur pratiqué pour les immobilisations concernées.

PROVISIONS POUR INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

Les provisions pour indemnités de fin de carrière ont été déterminées pour tout le personnel Ogec:



ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

- Concernant le personnel enseignant, compte tenu des modifications intervenues dans le statut de ces derniers et conformément aux dispositions de la délibération de la Commission Permanente de l'enseignement Catholique du 15 Avril 2005, aucune provision n'est constatée depuis 2005.

- Concernant le personnel OGEC, la provision a été déterminée en tenant compte:

- de l'âge de chaque personne et de l'hypothèse d'un départ à la retraite à 65 ans,
- de son ancienneté et de la durée des droits acquis,
- d'une revalorisation des salaires de 1.5% par an,
- d'une actualisation basée sur le rendement des actifs à long terme de 2.30%,
- du salaire mensuel en cours pondéré par le taux de mortalité et le coefficient de rotation de personnel établi en fonction de l'âge du salarié.
- le taux de charges sociales s'élève à 37%

Le montant chargé est inscrit dans le tableau des provisions pour risques et charges.

REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS

Le montant des emprunts remboursés au cours de l'exercice est de 76 352.41Euros.

TARIF ANNEE SCOLAIRE 2022/2023:

- Scolarité (par an et payable au mois sur facture trimestrielle): 720 Euros
- Cantine (par repas et payable au trimestre): 6.95 Euros
- Cantine (par repas occasionnel et payable par carnet de 5 ou 10 tickets): 7.25 Euros
- Garderies (par an et payable au trimestre): 270 Euros
- Garderies (par ticket occasionnel et payable par carnet de 5 ou 10 tickets): 3.50 Euros
- Clubs (par an et payable par tiers au trimestre) 30 séances: 290 Euros
- Location de livres (par an et payable au premier trimestre) Du CE1 au CM2: 27 Euros mais le Conseil d'administration a décidé en Juin 2020 de la gratuité sur la location des livres.
- Frais de dossier pour une première inscription (payable à l'inscription): 100 Euros.
- Tee-shirt Jeanne d'Arc: 25 Euros pour l'élémentaire et 25 Euros pour la maternelle.

FORFAIT COMMUNAL

A compter de l'exercice 2022/2023, le forfait communal sera différencié entre élèves des classes de maternelles (notifié pour 1 507.00 Euros) et élèves des classes élémentaires (notifié pour 721.00 Euros).

Le forfait communal a été modifié à compter du 01/01/2023, pour les classes de maternelles, il est de 1384.00 Euros et pour les classes élémentaires à 705.00 Euros.

PARC IMMOBILIER

La surface du parc immobilier loué est de : 3880 m².

NOMBRE D'ELEVES ET DE CLASSES:



ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

- Maternelle: 181 élèves et 6 classes
- Elémentaire: 308 élèves et 12 classes
- ULIS école: 8 élèves et 1 classe
- Externes: 35 élèves
- Demi-pensionnaires: 454 élèves

EFFECTIF MOYEN PAR CLASSE

Maternelle: 30.17
Elémentaire: 25.67
Etablissement: 26.16 avec ULIS école

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 638		
Constructions sur sol d'autrui	2 267 021		4 235
Installations techniques et matériel d'activité	547 018		22 086
Matériel de bureau et informatique	35 398		2 281
Immobilisations en cours			1 110
TOTAL	2 849 437		29 712
Participations	16 192		
TOTAL	16 192		
TOTAL GENERAL	2 868 267		29 712



ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			2 638	2 638
TOTAL				
Constructions sur sol d'autrui			2 271 255	2 271 255
Installations techniques et matériel d'activité			569 105	569 105
Matériel de bureau et informatique		1 970	35 709	35 709
Immobilisations en cours			1 110	1 110
TOTAL		1 970	2 877 179	2 877 179
Participations			16 192	16 192
TOTAL			16 192	16 192
TOTAL GENERAL		1 970	2 896 009	2 896 009



Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	2 638			2 638
TOTAL				
Constructions sur sol d'autrui	1 489 093	107 582		1 596 675
Installations techniques et matériel d'activité	338 086	39 331		377 417
Matériel de bureau et informatique	29 273	3 545	1 970	30 848
TOTAL	1 856 452	150 458	1 970	2 004 940
TOTAL GENERAL	1 859 091	150 458	1 970	2 007 578

Ventilations des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol d'autrui	107 582				
Installations techniques matériel activité	39 331				
Matériel de bureau et informatique	3 545				
TOTAL	150 458				
TOTAL GENERAL	150 458				

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

Néant

ANNEXE

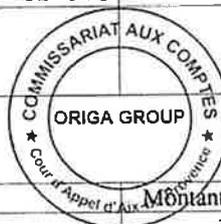
Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Provisions pour départ à la retraite	73 168		23 380	49 788
TOTAL	73 168		23 380	49 788

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
sur titres de placement	8 117		2 097	6 020
sur comptes clients	1 693	819	1 693	819
TOTAL	9 810	819	3 790	6 839
TOTAL GENERAL	82 978	819	27 170	56 627

Dont dotations et reprises				
d'exploitation		819	1 693	
financières			2 097	



Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances familles élèves	3 358	3 358	
Divers état et autres collectivités publiques	370	370	
Débiteurs divers	14 527	14 527	
Charges constatées d'avance	31 455	31 455	
TOTAL	49 709	49 709	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes éts crédit à plus de 2 ans à l'origine	412 878	77 189	317 304	18 385
Emprunts et dettes financières divers	450	450		
Fournisseurs et comptes rattachés	35 636	35 636		
Personnel et comptes rattachés	3 178	3 178		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	36 592	36 592		
Autres impôts taxes et assimilés	37 386	37 386		
Autres dettes	8 290	8 290		
TOTAL	534 410	198 720	317 304	18 385

Variation des fonds propres

Aucune variation des fonds propres n'est intervenue au cours de l'exercice à l'exception de l'affectation du résultat de l'exercice précédent.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions sur sol propre	Linéaire	10 à 50 ans
Constructions sur sol d'autrui	Linéaire	10 à 50 ans
Instal.tech.matériel activité	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de bureau et informati	Linéaire	1 à 5 ans



Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode coût moyen pondéré.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	11 950
Total	11 950

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	312
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 220
Dettes fiscales et sociales	32 249
Total	51 782

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	31 455
Total	31 455

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	3
Employés	13
Total	16



- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		412 125
Intérêts sur emprunt restant à payer	12 125	
Nantissement Compte titre et suretés	400 000	
Total (1)		412 125

Dans le cadre des travaux sur l'exercice, un contrat de prêt avait été signé pour un montant total de 801 335 Euros . Les fonds sont totalement débloqués à la clôture de l'exercice. Un autre contrat de prêt a été signé le 09 Juillet 2019 pour un montant de 95 020.97 Euros. Les fonds sont totalement débloqués à la clôture de l'exercice. L'évaluation des intérêts restants à payer serait de 12 124.74 Euros à la date de clôture de l'exercice.

Engagements reçus

Néant



ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- REGULARISATION CAISSE	123	77100000
- REGULARISATION ELEVES SORTIS	8	77100000
- REGULARISATION FACTURES	14	77100000
- ANNULATION CHEQUES ANTERIEURS	353	77200000
- REGULARISATION ELEVES SORTIS	137	77200000
- RACHAT MACMINI	155	77500000
- QUOTE PART SUBVENTION INVESTISSEMENT	2 707	77700000
Total	3 497	
Charges exceptionnelles		
- AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	49	67180000
- REGULARISATION FOURNISSEURS	180	67200000
Total	229	

